



## Achat appartement à distance

Par **exper**, le **04/10/2012** à **19:35**

Bonjour,

Je souhaite acheter un petit appartement , il est loin de mon domicile, et je ne peux pas me déplacer .

Est ce que mon fils peut faire les démarches pour moi et comment faire.(procuration ? autres ?)

Merci de votre réponse

Par **edith1034**, le **05/10/2012** à **08:04**

oui votre fils peut un pouvoir et pour l'acte authentique vous donnez un pouvoir au notaire pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **trichat**, le **05/10/2012** à **08:39**

Plus exactement votre fils devra être muni d'une procuration simple sous seing privé, mais

dans la majeure partie des cas, le notaire rédacteur de l'acte de vente ne vous connaissant pas, exigera une procuration notariée.

Vous devrez vous rendre chez un notaire proche de votre domicile, et après quelques vérifications, il établira la procuration notariée (coût environ 100 €).

Il vous remettra ce document ou plus sûrement l'enverra directement à son confrère.

Cordialement.

Par **exper**, le **05/10/2012** à **12:54**

MERCI à vous deux pour votre aide et bon WE